

Séance du 24 novembre
2022
D 2022-11-04

L'an deux mille vingt-deux le vingt-quatre du mois de novembre à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Montesquieu-Volvestre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Montesquieu-Volvestre, sous la présidence de Monsieur Guy BARTHET.

Date de convocation : le jeudi 17 novembre 2022

Présents : M. ANDRE ; J. ANDREU ; G. BARTHET ; J. BERDOU ; L. BLANC ; J. BOURHIS ; P. CRABE ; O. DUPUY ; J.-M. EYCHENNE ; J. GUITTON-BOUCART ; C. KUBALA ; A. LABORDE ; F. PUGET ; O. RIZZOLA ; H. RUQUET ; D. SOULA.

Absents excusés : C. ANGLADE ; M. VARANDES.

Absents : A. MATHIS ;

Secrétaire de séance : J. BOURHIS.

Le quorum est donc déclaré atteint et le Conseil peut normalement siéger

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

Versement Prime Ségur

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-64111 : Rémunération principale	0.00 €	34 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-641188 : Autres indemnités	0.00 €	10 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64131 : Rémunération principale	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-641388 : Personnel non tit. sur empl. perm. - Autres indemnités	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64511 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	0.00 €	10 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	0.00 €	72 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7488 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	72 000.00 €
TOTAL R 018 : Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	72 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	72 000.00 €	0.00 €	72 000.00 €
Total Général		72 000.00 €		72 000.00 €

Délibération prise à l'unanimité des membres présents.

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 16
Suffrages exprimés
Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Président
Guy BARTHET

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture
Et publication ou notification du

